

RELEVÉ DE DÉCISION DU
COMITÉ RÉGIONAL DU
NUMÉRIQUE EN SANTÉ DU
14/06/2023

PARTICIPANTS

- H. Gilardi, Directeur Général ARS Hauts-de-France et ses équipes
- J-M. Vandendriessche, Directeur régional coordinateur de la gestion du risque de l'Assurance Maladie et les équipes de l'Assurance Maladie
- P. Boiron, Directeur GIP Sant& Numérique HDF
- N. Grondin, Chef de projets cadrage & innovation GIP Sant& Numérique HDF
- M. Taccoen, Directrice de projets GIP Sant& Numérique HDF
- C. Soufflet, Directeur Opérationnel GIP Sant& Numérique HDF
- M. Rosé, Directrice de pôle – Accompagnement des acteurs GIP Sant& Numérique HDF
- P. Mauriauourt, Médecin GIP Sant& Numérique HDF
- N. Rouache, Directrice de la Santé à la Région Hauts-de-France
- M. Vroelant, Chargé de missions Santé à la Région Hauts-de-France
- C. Solé, FHF HDF
- E. Jezequel, Chargée de mission FEHAP
- J. Maquet, DSI Centre l'Espoir - FEHAP
- M. Taine, Directeur des ressources numériques et du système d'information CHU de Lille
- L. Mondet, CHU Amiens
- C. Coulon, CD Aisne
- S. Corcy, Directrice générale adjointe à l'aménagement et au développement des territoires Conseil Départemental de l'Aisne
- S. Savio, Cheffe de projet Collectif SI MS HDF
- G. Tempremant, Président URPS Pharmaciens HDF
- C. De Pauw, Directrice URPS Médecins Libéraux HDF
- S. Cuissette, Responsable Systèmes d'information URPS Médecins Libéraux HDF
- F. Loez, Médecin URPS Médecins Libéraux HDF
- V. Jallu, URPS MK HDF
- V. Painset, Secrétaire Générale URPS IDEL HDF
- F. Mayeur, Présidente URPS Pédiatres-Podologues HDF
- P. Legris, GCS Améitic
- O. Dauptain, Vice-président de France Assos Santé Hauts-de-France
- M. Pollart, Chargée de mission santé publique en charge des dossiers e-santé pour France Assos Santé Hauts-de-France

I. Actualités : présentation de la feuille de route du numérique en santé (cf. ppt)

II. Pilotage et gouvernance : retour sur le dialogue de gestion numérique avec le national

ARS et Assurance Maladie ont participé au point annuel sur l'avancée des chantiers numériques organisé par la direction du numérique en santé. Il en ressort les points suivants :

❖ Accélérer la réalisation exercices de crise cyber.

Il est attendu de la région une accélération des exercices de cybersécurité. Il a été souligné par l'ARS que la capacité de réalisation des exercices de crise par les prestataires était un facteur limitant.

Le DGARS rappelle la mobilisation générale en HDF sur la question de la protection contre le risque cyber en lien avec la préfecture. Tous les établissements de santé connaissent désormais leur responsabilité en la matière et les outils existants pour renforcer la sécurité. La dynamique engagée sera soutenue par l'intermédiaire du collège des RSSI et des échanges réguliers en webinaire. Le suivi du scoring ANSSI sera réalisé et le respect du calendrier de réalisation des exercices cyber sera scrupuleusement suivi.

❖ Favoriser les installations des logiciels Ségur commandés via le SONS.

Il est acté qu'un travail qualitatif pour comprendre la raison de la non installation des logiciels sera réalisé par le GIP S&N.

❖ Poursuivre la dynamique d'alimentation du DMP en favorisant le partage d'expérience.

Il est acté une communication à l'ensemble des établissements de santé de l'état d'avancement de leurs indicateurs d'alimentation du DMP et selon leur niveau, une proposition d'accompagnement personnalisé par le Grades pourra leur être faite.

Il est acté que les fédérations d'établissements seront destinataires des communications vers les établissements concernant ces relances spécifiques sur ces sujets afin de pouvoir en assurer le relai.

Il est pris acte des difficultés d'utilisation du DMP et de la messagerie sécurisée évoquées par les URPS. Il est suggéré que ces (mauvaises) expériences puissent être décrites précisément pour une alimentation des travaux nationaux. Les équipes ARS et Grades peuvent en assurer le relai.

Il est acté, un retour à l'URPS ML par le service SI de santé de l'ARS concernant l'avancée des travaux de la TaskForce Médecine de Ville.

III. Suivi feuille de route du numérique en santé

1. Nouvelles orientations du programme régional PREDICE

L'ARS précise les orientations autour du programme régional numérique :

- Volonté de revoir le périmètre des services développés au niveau national.
- Plusieurs régions, à travers le programme e-parcours, portent le constat qu'un seul éditeur ne pourra pas couvrir tous les besoins de la région et il est donc nécessaire d'ouvrir à d'autres industriels.
- La doctrine nationale incite les régions à proposer des services métier régionaux s'appuyant sur les services et référentiels socles mais pas à développer les services et référentiels socles. La logique de plateforme intégrée n'est donc plus d'actualité.
- L'ARS missionne le GIP S&N pour mener les travaux d'urbanisation des services numériques régionaux en impliquant l'ensemble de l'écosystème de santé.
- Le périmètre du programme régional numérique et la méthodologie de construction seront présentés au T4 2023 lors du prochain comité régional du numérique en santé.

Le conseil régional rappelle les financements dédiés à PREDICE via les fonds FEDER et les ressources non consommées à ce jour.

La FHF demande à être destinataire du questionnaire adressé aux établissements sur PREDICE.

L'URPS ML et l'URPS MK partagent la nécessité de suivre les travaux nationaux notamment avec le bouquet de service professionnel et Mon Espace Santé. La notion d'interopérabilité avec les logiciels de gestion de cabinet reste primordiale pour faire adhérer les professionnels de santé libéraux aux outils régionaux. Des initiatives

existent déjà dans les territoires, il faut être vigilant à leur cohérence avec la doctrine régionale et nationale.

France Asso Santé fait remarquer le besoin de bénéficier d'outils de suivi de parcours fluide. Pour le moment le programme PREDICE n'est plus abordé avec les usagers car incompréhension du périmètre avec Mon Espace Santé.

2. Présentation du parcours Iatroprev par le Grades et RETEX des pharmaciens (cf. ppt)

3. Appel à projet innovations organisationnelles facilités par le numérique

48 dossiers sont en cours d'instruction. La notification aura lieu en juillet.

4. Présentation des actualités de Mon Espace Santé (cf. ppt)

5. Point d'info Cyber

❖ Deux ambitions régionales au sujet des audits :

- Améliorer le score des audits ANSSI en atteignant un niveau région de 3/5 (niveau actuel de 1,27)
- Augmenter la fréquence de réalisation des audits ANSSI pour tendre vers 1 audit tous les deux mois pour l'ensemble des établissements de la région

❖ Lancement du programme de cybersécurité CARE avec des précisions à venir sur le premier domaine de financement autour des audits qui devrait être lancé au T4 2023

❖ Rappel que l'ensemble des incidents SSI doivent être déclarés par les établissements sanitaires et médico-sociaux sur le portail de signalement : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/> qui déclenchera une alerte au CertSanté qui informe l'ARS concernée

6. Point sur les programmes de financement SUN-ES et ESMS Numérique (cf. ppt)

PROCHAINES ETAPES

- **Le prochain Comité Régional Du Numérique en Santé aura lieu à l'ARS le mercredi 4 octobre de 10h à 12h.**